

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

Le Conseil municipal de la commune de LASSAY-LES-CHÂTEAUX, légalement convoqué le 22 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire, le lundi 27 janvier 2025 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Jean RAILLARD, Maire.

**CONSEILLERS** : En exercice : 18 - Présents : 12 - Pouvoir(s) : 3 - Votants : 15

**Présent(s)** : J. RAILLARD – S. SOULARD – M. RIGOUIN – M. CONNEAU – B. LANDAIS – MF THELIER – S. SAINT-ELLIER – C. BORDERIE – M. POUSSIER – C. ALLAIN – J. DELAUNAY – C. BEAUDOUIN

Mme Claudette MAIRE a donné pouvoir à Mme Marie CONNEAU  
Mme Fabienne BEAUDUCCEL a donné pouvoir à Mme Caroline BORDERIE  
M. Alain LECOQ a donné pouvoir à M. Julien DELAUNAY

**Absents excusés** : Mme Christine MOREAU, Mme Delphine LEROY et M. Benoit GAUTIER

**Secrétaire de séance** : Mme Caroline BORDERIE a été désignée secrétaire de séance.

### TARIFS 2025 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – DROIT DE PLACE

N° 2025-018

Rapporteur : B. LANDAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2121-29 portant sur la compétence du Conseil municipal en matière de règlement des affaires de la Commune,

Vu la délibération N° 2023-089, en date du 18 décembre 2023, relative aux tarifs communaux d'occupation du domaine public communal – droit de place - applicables sur l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

#### ARTICLE 1

De maintenir la grille des tarifs communaux ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> février 2025 :

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DROIT DE PLACE	2025
Le ml - abonné	0,15
Le ml - non abonné	0,20
Droit minimal par place (appliqué lorsque la surface demandée est inférieure à ce droit)	1,00
Le ml (mètre linéaire) de façade ou d'occupation par an - tous commerces, exposants utilisant les trottoirs	2,00

Vote : Pour : à l'unanimité

Les formalités de publicité ayant été effectuées ce jour,  
LASSAY-LES-CHATEAUX, le 28 janvier 2025  
Le Maire,

Jean RAILLARD

